



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 38
Mercredi 21 octobre 2026

La Semaine éditte et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.-80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Belprahon, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: sd ingénierie jura sa, Rue de l'Hôtel-de-Ville 12, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 475, 479, 490, 495, 498, 499, 509, 515, 520, 522 et 536, au lieu-dit: «Ch. du Prailat», commune de Belprahon.

Projet: réfection complète du Ch. du Prailat avec assainissement des réseaux de distribution souterrains.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: H2 + route communale.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtélary, le 21 octobre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le **jeudi 29 octobre 2026, de 13h30 à 18h30**, au terrain de football du Tiat. Nous vous rappelons que tout déchet entrant dans un sac Celtor 110 l n'est pas admis au grand ramassage.

Belprahon, le 21 octobre 2026

Le Conseil communal

www.lasemaine.ch

Élections communales complémentaires au Conseil communal

Ouverture du secrétariat communal

Le délai pour le dépôt des listes des candidats à l'élection complémentaire au Conseil communal étant fixé au vendredi 23 octobre 2026 à 17h, le secrétariat communal sera exceptionnellement ouvert comme suit, en plus de l'horaire habituel du jeudi:

Vendredi 23 octobre 2026, de 16h à 17h, uniquement pour le dépôt des listes.

Belprahon, le 14 octobre 2026

Le Conseil communal



Champoz

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Von Bergen Pascal, Les Grands-Clos 7b, 2735 Champoz

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

N° de parcelle: 90

Adresse du projet: Fonds des Prés 65, 2735 Champoz

Description du projet: construction d'une villa individuelle avec un toit à 2 pans. Garage à voiture, PAC extérieure et solaire photovoltaïque.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: hors zone

Dérogations: Art. 24a LAT

Dépôt public: du 21 octobre 2026 au 20 novembre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Champoz (au guichet version papier).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Champoz, le 19.10.2026 Le Conseil communal



Court

Paroisse réformée de Court

Assemblée de paroisse

L'assemblée de paroisse aura lieu

Lundi 23 novembre 2026, 20h30, à la cure

Ordre du jour:

1. Méditation

2. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour les travaux d'adaptation au raccordement de la cure au chauffage à distance
5. Budget 2027
Présentation
Discussion
Approbation
6. Élections
Président-e du conseil de paroisse
Membres du conseil de paroisse
Nomination de l'organe révision
Président-e de l'assemblée
Vice-président-e de l'assemblée
Secrétaire de l'assemblée
7. Élection d'un-e conseiller-ère de paroisse
8. Divers

Dépôt public du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 23 novembre 2026 sera déposé publiquement durant 30 jours à compter du 7 décembre 2026 au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Pendant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition par écrit contre la teneur du procès-verbal auprès du conseil de paroisse.

Court, le 21 octobre 2026

Le conseil de paroisse



Crémises

Fermeture de la Charrière de Raimeux depuis Crémises

En raison de travaux réalisés par le Syndicat des eaux de Raimeux, la Charrière de Raimeux, depuis le poulailler, est fermée à tout trafic, y compris aux piétons, du lundi au vendredi, jusqu'à fin octobre 2026.

Nous vous remercions de respecter la signalisation et les interdictions d'accès mises en place durant la durée des travaux.

Crémises, le 14 octobre 2026

Le secrétariat communal



Loveresse

Avis de construction

Requérant: Noto Giovanni, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Auteur du projet: ARC Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Propriétaire: Canton de Berne OIC, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Emplacement: parcelle N° 683, Beau- Site 9, 2732 Loveresse.

Description du projet: remplacement du système de chauffage existant mixte pompe à chaleur et mazout par système mixte pompe à chaleur et pellets.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone affectée à des besoins publics « Beau Site ».

Dépôt public: du 21 octobre au 23 novembre 2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 15 octobre 2026

Conseil communal

Fenêtres de l'Avent Loveresse

Chaque jour du 1^{er} au 23 décembre, de 18 h à 20 h, un habitant illuminera et décorera sa fenêtre.

Animations libres: simple éclairage, décoration, apéritif, collation chaude ou toute autre idée de votre choix.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 19 novembre 2026 sur ls-a.reservio.com/booking ou au 076 388 82 77.

Le programme complet sera publié sur le site et la vitrine de la commune, sur loveresse-samuse.ch, sur les réseaux sociaux (Facebook: Loveresse s'amuse / Instagram: [loveresse_s_amuse](https://www.instagram.com/loveresse_s_amuse)) et distribué par flyer dans le village.

D'avance un grand merci pour votre participation à la magie de Noël au village!

Loveresse, le 21 octobre 2026

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le jeudi 22 octobre 2026.

En remplacement, le bureau communal sera ouvert le vendredi 23 octobre 2026 de 9 h 30 à 11 h 30.

Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 21 octobre 2026

Conseil communal



Fenêtres de l'Avent

Chères habitantes, chers habitants,

À l'approche des fêtes de fin d'année, le Conseil municipal souhaite renouveler une belle tradition qui contribue à illuminer et à égayer notre commune durant la période de l'Avent.

Les fenêtres de l'Avent auront à nouveau lieu durant le mois de décembre 2026.

Les personnes souhaitant participer sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat municipal par téléphone ou par e-mail (032 493 22 74 ou secretariat@perrefitte.ch) jusqu'au 19 novembre 2026 à 10 h au plus tard. Lors de leur inscription, elles sont priées de communiquer leur nom, leur prénom, leur adresse ainsi que la date choisie pour décorer leur fenêtre. Les dates seront attribuées selon l'ordre des inscriptions, les premières personnes inscrites ayant la priorité pour la date de leur choix.

Nous nous réjouissons de partager avec vous de beaux moments de rencontre et de partage tout au long de cette période de l'Avent.

Perrefitte, le 21 octobre 2026

Le Conseil municipal



Assemblée bourgeoise de Sornetan

Les bourgeois-e-s de Sornetan ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqué-e-s à l'Assemblée bourgeoise de Sornetan

Mercredi 25 novembre 2026, à 20 h
à la salle communale à Sornetan, Plaine Fin 17c

Ordre du jour:

1. Élection d'un-e président-e de bourgeoisie pour la législature de 2027 à 2030
2. Élection d'un-e vice-président-e de bourgeoisie pour la législature de 2027 à 2030
3. Discuter d'un projet de construction avec empiètement sur la parcelle 233 appartenant à la Bourgeoisie de Sornetan
4. Divers

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 21 octobre 2026

Conseil communal

Assemblée bourgeoise de Châtelat

Les bourgeois-e-s de Châtelat ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqué-e-s à l'Assemblée bourgeoise de Châtelat

Mercredi 25 novembre 2026, à 19 h 30
à la salle communale à Sornetan, Plaine Fin 17c

Ordre du jour:

1. Élection d'un-e président-e de bourgeoisie pour la législature de 2027 à 2030
2. Élection d'un-e vice-président-e de bourgeoisie pour la législature de 2027 à 2030
3. Divers

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 21 octobre 2026

Conseil communal

Assemblée bourgeoise de Souboz

Les bourgeois-es de Souboz ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqué-e-s à l'Assemblée bourgeoise de Souboz

Lundi 23 novembre 2026, à 19 h 30
à l'administration communale à Souboz
(salle des commissions)

Ordre du jour:

1. Élection d'un-e président-e de bourgeoisie pour la législature de 2027 à 2030
2. Élection d'un-e vice-président-e de bourgeoisie pour la législature de 2027 à 2030
3. Accepter la constitution d'un droit de superficie pour un bâtiment de traite, Le Perceux 28, sur l'immeuble feuillet N° 209 de Petit-Val 4 (Souboz)

4. Divers

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 21 octobre 2026

Conseil communal

Lieux de vie pour chats de ferme et chats errants

Vous possédez une exploitation agricole, un centre équestre, une pépinière ou un site d'activité adapté disposant d'un peu d'espace extérieur?

On estime qu'environ 220'000 chats errants et sans maître vivent en Suisse. Afin de réduire la souffrance animale et de freiner la prolifération incontrôlée, la Société de protection des animaux Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois s'engage dans notre région aux côtés de la Protection Suisse des Animaux PSA: elle capture les chats harets dans le respect de la protection des animaux, les fait stériliser, vermifuger, traiter contre les puces et soigner par un vétérinaire. De plus, chaque chat est marqué d'une encoche à l'oreille attestant de sa stérilisation.

Ayant grandi dehors et n'étant pas habitués au contact humain, ces animaux ne conviennent pas comme chats d'intérieur. Bien souvent, ils ne peuvent pourtant pas retourner sur leur lieu de vie d'origine. C'est pourquoi elle recherche des lieux sûrs où ces félins peuvent mener une vie de chat d'extérieur adaptée à leurs besoins.

Ce dont les chats ont besoin: un abri résistant aux intempéries (par ex. grange, remise, écurie), un nourrissage régulier et, si nécessaire, des soins vétérinaires.

Ce que vous y gagnez: des chasseurs de souris et de rats fiables, assidus et naturels pour votre domaine ou votre exploitation.

Les animaux sont cédés gratuitement (ou contre un don libre), stérilisés, pucés et soignés. Auriez-vous une petite place pour eux? Vous pouvez prendre contact avec:

Société de protection des animaux Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois, tél. 032 341 85 85

Courriel: info@protectionanimauxbienne.ch

Souboz, le 21 octobre 2026

Conseil communal



Informations aux habitants

Recrutement CSP Val d'Or

Le CSP Val d'Or organise son prochain recrutement pour le lundi 26 octobre 2026 à 19 h 30 au hangar à Bellelay.

Toutes personnes intéressées peut se rendre à cette soirée d'information.

Rebévelier, le 13 octobre 2026

Le Conseil communal



04.0302.0233 - eBau 2026-7856

Avis de construction

Requérants: Pierre Alain Ledermann et Roger Saeggesser, Chindon 48, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement: parcelle N° 2049, Chaindon 48, 2732 Reconvilier

Projet: remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: mixte HA3

Plan de quartier: PQ1 Chaindon

Publication: dès le 21 octobre 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics jusqu'au 20 novembre 2026 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

19 octobre 2026

Administration des constructions

Dépôt public relatif au plan communal d'aménagement des eaux

Conformément aux articles 21 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), Administration communale Reconvilier soumet au dépôt public le plan d'aménagement des eaux pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Reconvilier

Responsable de l'aménagement des eaux: Administration communale Reconvilier \ Secrétariat municipal

Cours d'eau: Ruisseau La Vie des Crêts (10042)

Localité: Reconvilier

Coordonnées: 2'583'689 / 1'231'210

Projet: plan d'aménagement des eaux du ruisseau de la Vie des Crêts: Le périmètre du projet s'étend de la Rue des Condémines jusqu'à la jonction du cours d'eau dans le Rue Vie des Crêts. Les objectifs principaux sont l'atteinte d'un niveau de protection contre les crues suffisant et la renaturation du cours d'eau grâce à la remise à ciel ouvert d'un tronçon de plus de 200 mètres, à l'aménagement d'une buse métalliques sous la route des Condémines et à l'aménagement d'un piège à débris flottants. Des mesures de renaturations sont également prévues sur une partie du tronçon.

Dérogations faisant l'objet de la requête:

- Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)
- Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)
- Bâtiments et installations dans le secteur à proximité des eaux (art. 48 LAE)
- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP) au sens de l'article 8 - 10 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 et articles 8 - 10 et 13 de la loi sur la pêche du 21 juin 1995
- Atteintes à la végétation des rives (art. 22, al. 2, LPN)

Objet(s) protégé(s): voie de communication historique d'importance locale IVS BE 2075 «Reconvilier – Métairie de Werdt»

Délai de publication et de recours: dépôt public du 21 octobre au 20 novembre 2026 inclusivement

Adresse de publication et de recours: Administration communale de Reconvilier

Piquetage: le projet est piqueté comme suit sur le terrain:

- Piquetage des hauts de talus et ouvrages avec des petits piquets en bois.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 13 octobre 2026

Arrondissement d'ingénieur en chef III

Office des ponts et chaussées du canton de Berne



Roches

Élection complémentaire - dépôt des listes

Exceptionnellement, le secrétariat communal sera ouvert le **vendredi 23 octobre 2026 de 16 h 15 à 17 h** pour la réception des listes de l'élection d'un(e) conseiller(e) communal(e).

Roches, le 12 octobre 2026

Conseil communal



Seehof

Avis de construction

Requérante: Commune de Seehof, Gross-Karlisberg 23a, 2747 Seehof.

Emplacement: parcelles N° 49 et 67, au lieu-dit: «Stäge», commune de Seehof.

Projet: pose de bandes de roulement en béton avec partie centrale en gravier engazonné, sur un chemin existant, sur une longueur d'environ 430 m.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 48 LAE et 25 LCFO.

Remarque: le projet est conforme à l'affectation de la zone agricole.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 novembre 2026, inclusivement** auprès de l'administration communale de Seehof. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 octobre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Sorvilier

Avis de construction

Requérant: M. Patrizio Maniaci, Rue Principale 6, 2736 Sorvilier

Auteur du projet: le requérant

Projet: construction d'un abri à voiture ouvert avec réduit fermé pour l'entreposage de matériel de jardin

Emplacement: parcelles N° 414 et 415, au lieu-dit «Rue Principale 6 et 8»

Dimensions: selon les plans déposés

Construction: selon les plans déposés

Zone: M2

Dérogation: Art. 18 RAC

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 13 novembre 2026 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 14 octobre 2026

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante: Bourgeoisie de Tavannes, Case postale 25, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Valforêt SA, Route de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelles N° 946, 949, 952, 964 et 969, aux lieux-dits: «Sous le Mont - Forêt de Montoz - Forêt des Mèlèzes - Le Risi - Le Beuche», commune de Tavannes.

Projet: réfection de plusieurs tronçons de chemins forestiers carrossables, comprenant la remise en état de la couche d'usure avec la création d'un dévers facilitant l'évacuation des eaux de pluie afin d'améliorer la sécurité et le roulage ainsi que le déplacement des éboulis situés sur les talus amont vers les talus aval afin de rétablir une largeur de voie suffisante.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone protégée: prairie et pâturage riches en espèces (art 532 RCC).

Objets protégés: prairie et pâturage secs d'importance nationale (N° 5110, 12978), terrain sec d'importance régionale (objet N° 7520, 7524, 525032).

Remarque: le projet est considéré comme conforme à la zone au sens de l'art. 22 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 novembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 octobre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: M^{me} Aline Engi et M. Alex Lehmann, Rue de Fribourg 29, 2503 Bienne.

Projet : construction d’une terrasse- balcon avec escalier extérieur en façade nord-est du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis 29 sis sur la parcelle n° 247 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 novembre 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 21 octobre 2026

Le chef des travaux publics

Assemblée municipale

Lundi 23 novembre 2026, à 20 h 15
Salle communale

Ordre du jour :

- 1. Présentation et approbation du budget 2027
- 2. Approuver le nouveau règlement du service dentaire scolaire
- 3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes et de matériel CSP. Crédit voté : CHF 270'000.- ; Dépense effective : CHF 274'194,55
- 4. Adoption de la Zone à Planification Obligatoire (ZPO) «Peute Rive»
- 5. Approuver le crédit de CHF 360'000.- pour la viabilisation «Peute Rive»
- 6. Rapport de la commission de gestion
- 7. Divers

Dépôt public et documents en consultations 30 jours avant l'Assemblée municipale, le budget (point 1), le nouveau règlement du service dentaire scolaire (point 2) et les documents de la ZPO (point 4) peuvent être consultés auprès de l'administration municipale durant les horaires d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.tavannes.ch.

Voies de recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication et validation du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du guichet, et ce durant 30 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 12 octobre 2026

Le Conseil municipal

Commune bourgeoise de Tavannes

Assemblée ordinaire d'automne

Samedi 21 novembre 2026, à 19 h,
Hôtel de Ville de Tavannes, salle N° 2

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 25 avril 2026
- 2. Budgets communaux pour 2027
- 3. Rapport du président
- 4. Élections de deux membres du Conseil formant la série sortante

5. Désignation de l'organe de vérification des comptes

6. Divers et imprévus

Tavannes, le 16 octobre 2026

Conseil de bourgeoisie de Tavannes

Le secrétaire : Patrick Addor

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Assemblée ordinaire

Le conseil de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse vous invite à participer à l'assemblée ordinaire

Mardi 24 novembre 2026, à 20 h à la maison de paroisse de Tavannes, rue du Petit-Bâle 25

Ordre du jour :

- 1. Méditation
- 2. Approbation du PV de l'assemblée du 16 juin 2026
- 3. Présentation, discussion et approbation du budget 2027
- 4. Élection conseiller-ère
- 5. Informations régionales
- 6. Informations paroissiales
- 7. Divers

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée : conformément au règlement d'organisation de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse, le procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2026 sera déposé durant 30 jours. Durant ce délai il pourra être consulté au secrétariat, rue du Petit-Bâle 25 à Tavannes durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous (032 481 15 11)

Information importante du conseil concernant la zone parcours Vita, Tavannes

En raison de la sécheresse, les arbres sont affaiblis. Des branches, voire des arbres entiers, peuvent tomber.

Il n'est pas possible de sécuriser tous les secteurs.

Chacun se rend en forêt sous sa propre responsabilité.

Du vent ? Évitez la forêt ; observez toujours la couronne des arbres.

Tavannes, le 21 octobre 2026

Brigitte Saunier

«Bouger en famille» revient à la halle des sports de Tavannes!

Après les précédentes éditions, «Bouger en famille» revient dès le mois de novembre 2026 et jusqu'en mars 2027. Cette activité est destinée aux familles avec des enfants âgés de 1 à 8 ans et leur offre l'occasion de bouger, de se dépenser et de partager un moment ensemble dans un cadre ludique et sécurisé. Comme lors de la précédente édition, l'objectif est avant tout de favoriser l'activité physique, le jeu et les interactions entre enfants et accompagnants.

Les activités auront lieu de 9h30 à 12h aux dates suivantes :

- 1^{er} et 8 novembre 2026
- 6 et 13 décembre 2026
- 10 janvier 2027
- 7 et 14 février 2027
- 7 mars 2027 dans la petite halle
- 14 mars 2027

Les participantes et participants sont invités à prévoir des vêtements confortables ainsi que des chaussettes antidérapantes ou des chaussures

de gymnastique. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs accompagnants majeurs et, pour des raisons de sécurité, le nombre maximal d'enfants admis pourra être limité par les responsables présents sur place. L'assurance est à la charge des participantes et participants.

L'activité est ouverte à toutes et à tous et se déroulera à la halle des sports de Tavannes, rue du Foyer. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter M. Jérémie Bohnenblust au 078 603 76 83.

Tavannes, le 19 octobre 2026

Commission Vie Locale



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Christian Plomb, Les Ragies 11, 2735 Bévillard

Auteur du projet : LIECHTI SA, Route de Pierre-Pertuis 25, 2710 Tavannes

Adresse du projet : BF 468, les Ragies 11, Bévillard

Description du projet : remplacement d'une pompe à chaleur intérieure par une pompe à chaleur split avec unité extérieure

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 2

Dérogations : art. 80, al. 1, let. b LR / art. A151, al. 8, ch. 2 RCC

Dépôt public : du 14 octobre au 13 novembre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicoopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 9 octobre 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Muriel et Marceau Brügger, Champ Pention 8, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Atelier Muller Architecte Sàrl, Bastien Mueller, Les Forges 5, 2732 Loveresse

Adresse du projet : BF 762, Champ Pention 8, Bévillard

Description du projet : création d'une lucarne en toiture Ouest et aménagement du galetas en chambre

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 2

Dépôt public: du 21 octobre au 20 novembre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicoopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Bévillard, le 16 octobre 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Ismaël et Pauline Raetzo, Rue du Temple 22, 2735 Bévillard

Auteur du projet: VILLATYPE SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet: BF 1464, Champs aux Jardins, Bévillard

Description du projet: maison familiale avec panneaux photovoltaïques, couvert, pergola et pompe à chaleur

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: plan de quartier «Les Côtes»

Dérogations: art. 80, al. 1, let. b Loi sur les routes; art. 21, al. 2 Règlement d'alimentation en eau potable; art. 10, al. 2 Règlement concernant les eaux usées

Dépôt public: du 21 octobre au 20 novembre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicoopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges pour la/les dérogation(s) accordée(s) ci-dessus, seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 16 octobre 2026

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Le plan de zones d'affectation en ligne

Le plan des zones d'affectation de la commune de Valbirse a été intégré sur le géoportail du Jura bernois, Geojb.ch. Pour le consulter, sélectionnez «Thèmes» dans la partie supérieure du portail, puis «PAL en cours d'approbation» et «Valbirse» dans le menu de droite.

Cette carte permet de repérer l'affectation d'une parcelle ou d'un secteur: habitation, activités économiques, sport et loisirs, par exemple. Elle aide ainsi à mieux comprendre l'organisation du territoire communal et les usages prévus dans les différentes zones.

Des sapins de Noël durables à Malleray et à Bévillard

Chaque année, un sapin de Noël est installé sur les places des trois villages. À Malleray et à Bévillard, la commune souhaite désormais privilégier des arbres permanents, qui pourront être décorés chaque année à l'occasion des fêtes.

À Malleray, la nouvelle barrière ne permet plus d'utiliser l'emplacement habituel. Un sapin a donc été planté devant le bâtiment de Grand Rue 52. À Bévillard, un sapin sera prochainement planté aux abords de la place du village en remplacement d'un frêne en mauvais état.

Ces deux plantations permettront d'éviter chaque année l'abattage et le transport de deux sapins, tout en préservant la tradition et l'ambiance chaleureuse des fêtes au cœur de nos villages.

Un banc pour une place

À Malleray, la place de stationnement située contre le bâtiment de la Grand Rue 54, à côté de la borne de recharge pour voitures électriques, sera supprimée pour des raisons de sécurité. Sa proximité avec le cheminement des élèves pose en effet problème.

Un banc public sera installé à cet emplacement, offrant aux passantes et aux passants un endroit où faire une pause.

Une prime pour démolir hors de la zone à bâtir

Les propriétaires qui souhaitent démolir un bâtiment ou une installation hors de la zone à bâtir peuvent bénéficier d'une prime cantonale, sous certaines conditions. Les constructions illégales et celles dont la démolition est obligatoire en sont notamment exclues.

La demande de prime doit être déposée sur eBau, en même temps que la demande de permis de démolition. Le canton examine le dossier et fixe le montant de l'aide en fonction des caractéristiques de la construction et des travaux prévus.

Bévillard, le 13 octobre 2026

Commune mixte de Valbirse

Résultats des élections communales du 27 septembre 2026

Lors de sa séance du 8 octobre 2026, le Conseil communal a validé les résultats des élections communales du 27 septembre 2026, conformément à l'article 17, alinéa 2, du règlement concernant les élections et votations aux urnes. Les résultats validés sont publiés ci-dessous en application de l'alinéa 3 du même article. Les procès-verbaux détaillés sont consultables sur le site internet de la commune.

Présidence du Conseil communal selon le système majoritaire

Est élu:	
Schnyder Jacques	668 (suffrages)
À obtenu des voix:	
Jufer Jacques-Henri	527

Conseil communal - selon le système majoritaire

Sont élus:	
Affolter Grégory	708
Mohni Ismaël	665
Furer Josian	602
Berberat Cédric	506
Mornod Christophe	495
Blaesi Stève	488

À obtenu des voix:	
Chevrolet Michael	472

Conseil général - selon le système proportionnel

Liste 1 PLR et sympathisants

Sont élus (9):	
Affolter Vincent	725
Krebs David	661
Fromageat Nolwenn	623
Baillif Florian	569
Weber Michaël	569
Mérellat Emy	563
Schindler Arnaud	527
Alves Florence	511
Nicolet Dylan	479

Ont obtenu des voix:	
Zenger Franziska	474
Feutren Jean-Laurent	55
Salerno David	453
Affolter Grégory	451
Flotron Pascal	440
Shabani Granit	391
Mohni Ismaël	382
Loureiro Nuno	342

Liste 2 UDC et sympathisants

Sont élus (10):	
Jolicorps Alexandre	670
Brügger Marceau	649
Bourgeois Chloé	647
Affolter Kevin	599
Nicolet Jämes	586
Germann Killian	580
Matzinger Lionel	572
Chevrolet Sandrine	556
Mornod Annick	551
Beuchat Arnaud	533

Ont obtenu des voix:	
Favaretto Megane	471
Evalet Worni Pascale	465
Ochsenbein Maxime	454
Favaretto Luca	439
Mornod Christophe	366
Bigler Willy	350
Musumeci Francesco	325

Liste 3 Liste libre

Sont élus (4):	
Faigaux Christelle	480
Villoz Franco	436
Chevrolet Michael	419
Silverio Claudio	250
élu suite au choix de Berberat Cédric	

Berberat Cédric 421 a opté pour son mandat au Conseil communal et renoncé à son mandat au Conseil général

À obtenu des voix:	
Kroepfli Eric	249

Liste 4 Parti socialiste et sympathisant-e-s

Sont élus (7):	
Bigler Frank	675
Salerno Patricia	604
Monnerat Serge	554
Gasser Peter	507
Ingrasso Francesco	493
Charpillot Eric	457
Dubigny Maximilie	434

Ont obtenu des voix:	
Meholli Dafina	432
Cardoso Pedro	428
Hode Sabirath	425
Rossi Danilo	425

Bévillard, le 12 octobre 2026

Conseil communal

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Commune bourgeoise de Bévillard

Assemblée bourgeoise ordinaire

Vendredi 27 novembre 2026, à 19h
à la salle du Conseil

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2027
3. Fixer et adopter les traitements pour 2027
4. Nomination d'une fiduciaire
5. Divers

Bévillard, le 19 octobre 2026
Le Conseil de bourgeoisie

Divers

Paroisse réformée de Bévillard

Assemblée de paroisse ordinaire

Mercredi 25 novembre 2026, à 19h
à la cure

Ordre du jour:

1. Méditation
2. Présentation et acceptation du budget 2027 et de la quotité d'impôts
3. Élection de conseillers-ères de paroisse
4. Nommer l'organe de vérification des comptes
5. Informations concernant la vie paroissiale
6. Informations concernant le Par8
7. Informations concernant l'arrondissement
8. Informations concernant la pastorale
9. Divers et imprévu

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 25 novembre 2026 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 4 janvier 2027, au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévillard, le 19 octobre 2026
Le Conseil de paroisse

SEME - Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs

Assemblée des délégués

Jeudi 19 novembre 2026 à 20h15
Maison de Paroisse à Grandval

Ordre du jour:

1. Salutations, liste des présences et nomination d'un/e scrutateur/trice
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2026
3. Communications
4. Acceptation du budget 2027
5. Planification financière 2026-2031
6. Divers et imprévu

Roches, le 15 octobre 2026
Le président, Francis Freudiger

Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or

Recrutement

Le CSP Val d'Or recherche des volontaires prêts à s'engager afin d'assurer la relève et de continuer

à fournir à la population, un service de proximité rapide et efficace.

Les personnes âgées de 19 à 50 ans (hommes & femmes), des communes de Petit-Val, Saicourt et Rebévelier intéressées à faire partie du corps des sapeurs-pompiers Val d'Or, sont invitées à se présenter lors de la séance d'information/recrutement qui aura lieu

- **lundi 26 octobre 2026 à 19h30 au hangar de Bellelay (La Verrerie 6)**

Bellelay, le 21 octobre 2026
Pour l'Etat-Major - C. Paroz

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Ordonnance sur l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage

Lors de sa séance du 30 septembre 2026, le comité du SEPV a modifié l'ordonnance sur l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle peut être consultée sur les sites internet www.petit-val.ch ou www.saicourt.ch ou auprès de la secrétaire.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du comité dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 16 octobre 2026
Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier en version électronique
sur www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2026											
N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	16	29.04.2026	mercredi	36	31	02.09.2026	mercredi
1		31.12.2026	SUPPRIME	19	17	06.05.2026	mercredi	37	32	09.09.2026	mercredi
2		07.01.2026	SUPPRIME	20	18	13.05.2026	mercredi	38	33	16.09.2026	mercredi
3	1	14.01.2026	mercredi	21	19	20.05.2026	mercredi	39	34	23.09.2026	mercredi
4	2	21.01.2026	mercredi	22	20	28.05.2026	JEUDI	40	35	30.09.2026	mercredi
5	3	28.01.2026	mercredi	23	21	03.06.2026	mercredi	41	36	07.10.2026	mercredi
6	4	04.02.2026	mercredi	24	22	10.06.2026	mercredi	42	37	14.10.2026	mercredi
7	5	11.02.2026	mercredi	25	23	17.06.2026	mercredi	43	38	21.10.2026	mercredi
8	6	18.02.2026	mercredi	26	24	24.06.2026	mercredi	44	39	28.10.2026	mercredi
9	7	25.02.2026	mercredi	27	25	01.07.2026	mercredi	45	40	04.11.2026	mercredi
10	8	04.03.2026	mercredi	28	26	08.07.2026	mercredi	46	41	11.11.2026	mercredi
11	9	11.03.2026	mercredi	29	27	15.07.2026	mercredi	47	42	18.11.2026	mercredi
12	10	18.03.2026	mercredi	30		22.07.2026	SUPPRIME	48	43	25.11.2026	mercredi
13	11	25.03.2026	mercredi	31		29.07.2026	SUPPRIME	49	44	02.12.2026	mercredi
14	12	01.04.2026	mercredi	32		05.08.2026	SUPPRIME	50	45	09.12.2026	mercredi
15	13	09.04.2026	JEUDI	33	28	12.08.2026	mercredi	51	46	16.12.2026	mercredi
16	14	15.04.2026	mercredi	34	29	19.08.2026	mercredi	52	47	23.12.2026	mercredi
17	15	22.04.2026	mercredi	35	30	26.08.2026	mercredi			30.12.2026	SUPPRIME

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Soubos

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch